

CAF : pour un affichage bilingue à Bienne

Bienne, le 11 octobre 2016

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) souhaite une meilleure prise en compte du bilinguisme dans les affiches et publicités en ville de Bienne. Il en a informé le Conseil municipal dans sa prise de position sur le projet de Règlement sur la réclame, mis en consultation par la Ville de Bienne ces dernières semaines.

Le CAF a pris position en faveur du projet de règlement municipal, en se concentrant uniquement sur les aspects liés au bilinguisme. Il soutient la volonté du Conseil municipal de favoriser un affichage bilingue, par une mesure demandant aux annonceurs de tenir compte du bilinguisme de Bienne.

Sujet sensible à Bienne

La langue dans les publicités et affiches dans l'espace public à Bienne est un sujet sensible, qui a déjà fait l'objet de plusieurs interventions au Conseil de ville par le passé. Le CAF a aussi émis des propositions en ce sens dans le cadre du projet cantonal « statu quo plus » ; le Forum du bilinguisme est par ailleurs régulièrement interpellé sur cette thématique. Le CAF se réjouit de constater que le Conseil municipal partage ce souci et cherche à y apporter une solution.

Les affiches des grands annonceurs nationaux, notamment, sont souvent disponibles dans les deux langues, mais parfois utilisées à Bienne dans une seule langue. La réclame étant partiellement soumise à un régime d'autorisation, la Ville de Bienne pourrait se donner les moyens de favoriser le bilinguisme sous cette forme.

Bases légales solides

Le CAF a fait part de son ferme soutien à cette mesure, tout en demandant de mieux préciser sa mise en œuvre. Il s'agit de l'appliquer avec efficacité et bon sens, en favorisant le bilinguisme tout en respectant les principes constitutionnels de proportionnalité et de liberté du commerce et de l'industrie. La Ville de Bienne peut s'appuyer en cela sur la Constitution cantonale (art. 6, langues officielles), sur la Loi sur le statut particulier (art. 51, bilinguisme communal), sur un avis de droit et sur différents arrêts du Tribunal fédéral.

Consulté par la Ville dans le cadre de la participation politique au niveau communal, le CAF a choisi de s'abstenir sur les autres aspects du projet de règlement, qui ne concernent pas la langue.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le vice-président :

Pierre OGI

Le secrétaire général :

David GAFFINO

Note aux rédactions (voir au verso):

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 031 633 75 55 ou 079 957 20 57.*